

Cheminots Sportifs de Paris-Sud-Est - Section Gymnastique

Bulletin d'inscription pour la saison 2026/2027 (sept 2026 - août 2027)

☐

Est-ce une première demande ?

☐

Est-ce un renouvellement ?



L'inscription à notre club est subordonnée à la production d'un questionnaire de santé joint en annexe que les licenciés (nouveaux et renouvellement) doivent remplir en début de chaque saison sportive en attestant le cas échéant que chaque question donne lieu à une réponse négative. A défaut, si au moins une réponse est affirmative, les licenciés doivent produire un certificat médical de moins de 6 mois.

NOM :

PRÉNOM :

Pour les **cheminots** ou
ayant-droit, N° de C.P.

(et copie de votre pass « carmillon » et
de l'en tête de votre dernier bulletin de
salaire pour les nouvelles inscriptions)

Date de naissance : Lieu :

Société et adresse administrative (pour la SNCF merci d'indiquer votre Direction) :
.....

..... TEL (facultatif) :

Adresse personnelle :
.....

..... TEL :

Adresse e-mail pour mieux vous informer et pour recevoir votre licence (merci d'écrire lisiblement) :

.....@.....

Acceptez-vous que la F.F.S.V. communique vos coordonnées :

(sauf opposition de votre part, votre position sera considérée comme positive)

☐

oui

☐

non

La licence comprend l'assurance de base, souhaitez-vous souscrire à l'assurance IA Sport + au prix de 14,15 € :

☐ **oui**

ou

☐ **non**

(rayer la mention inutile) signature obligatoire en cas de refus :

Votre catégorie socioprofessionnelle (entourer le chiffre correspondant) :

1 artisans, commerçants, chefs d'entreprise – 2 salariés 3 retraités – 4 sans activité professionnelle

- Cotisation annuelle (quelles que soient les activités et les horaires choisis) à régler par chèque ou virement uniquement, avec la possibilité d'échelonner en 3 fois (2^{ème} et 3^{ème} règlement en fin des 2^{ème} et 3^{ème} mois).

154 € (cheminot)	308 € (extérieur)	129 € (cas particuliers : stagiaires, étudiants ...)
------------------	-------------------	--

Tarif pour la saison complète*.(possibilité d'inscription en cours de saison, tarif dégressif)

- soutien facultatif d'un montant de € :

Chèque à l'ordre de : Cheminots sportifs de Paris Sud Est - CSPSE

Date

Signature :

L'inscription entraîne l'acceptation du règlement intérieur du club

Clause RGPD : L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive...), mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tiers personnes. Ces informations à caractère personnel sont communiquées à la Fédération Française d'Education Sport Vitalité (FFSV) et aux structures déconcentrées de la Fédération (CODEP et COREG) pour votre inscription et votre recensement en tant que licencié EPGV, ainsi qu'à GROUPAMA pour l'assurance responsabilité civile et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription. Nous vous précisons que la fourniture de votre adresse e-mail est obligatoire, car l'envoi de la licence SV est effectuée par voie dématérialisée. Cette adresse e-mail permet également à la Fédération de vous informer sur ses actualités (newsletters, événements...), mais aussi de vous solliciter en vue d'améliorer ses pratiques sportives ou de recueillir votre avis (enquêtes de satisfaction...). Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à son association ou un courrier à l'adresse de l'association.